

CA académique de Strasbourg 11 janvier 2013

Texte action

L'alternance politique du printemps 2012 a été rendue possible par un suffrage populaire qui exprimait clairement la volonté d'un changement politique et d'un changement de politique : régulation de l'activité bancaire, contrôle et réduction de la nuisance financière, institution d'une fiscalité plus juste, répartition équitable des richesses, reconnaissance du droit au travail et respect des salariés, lutte contre le chômage, promotion des services publics, soutien et promotion de l'activité industrielle, politique scolaire ambitieuse...

Or, force est de constater que, malgré un ensemble significatif de mesures qui rompent avec la brutalité des politiques précédentes, malgré une poussette budgétaire de 0,37% pour l'École, le bilan est maigre et l'action timorée : acceptation du pacte de stabilité Sarkozy-Merkel qu'on avait prétendu soumettre à conditions, capitulation fiscale devant les chasseurs de plus-value s'autoproclamant « pigeons » de la République, démission sur la conduite à tenir face à un multimilliardaire prédateur de la sidérurgie, autant de signes alarmants.

Les résultats sont à la mesure de la frilosité gouvernementale. L'activité économique entre en récession, le chômage atteint un niveau historique, la pauvreté s'accroît, le logement d'urgence devient dramatiquement insuffisant ... Si certains de ces résultats immédiats sont évidemment la conséquence des politiques antérieures, le choix actuel de l'austérité budgétaire, la soumission aux politiques européennes de réduction de la dette, la promotion de la « compétitivité » par la baisse du coût du travail et la flexibilité accrue, sont inacceptables. Tout aussi inacceptable le gel des salaires de la fonction publique, qui entérine des pertes sans précédent de pouvoir d'achat et une dévalorisation significative de leur revenu. De même il est inacceptable que le pouvoir d'achat des retraités se dégrade à cause des différentes décotes des pensions et du gel probable de leur revalorisation au 1^{er} avril alors que la paupérisation de certaines catégories de retraités est un fait indiscutable.

La politique scolaire, ne laisse pas d'inquiéter. Il faut saluer l'effort de recrutement (mais aux dépens d'autres services publics), la volonté de rétablir une formation professionnelle des maîtres, la réouverture des dossiers de la réforme du Collège et du Lycée. La loi de programmation annoncée par le Ministre est connue, elle sera débattue au Parlement dès ce printemps.

Mais les choix envisagés ne sont pas à la hauteur des attentes : des zones d'ombre subsistent.

Rien n'indique d'abord qu'une politique de recrutement sérieuse puisse être faite sans une réévaluation et une amélioration significative de la condition matérielle et morale de l'exercice du métier d'enseignant. Or, s'il est bien question d'imputer aux professeurs de nouvelles charges de travail – notamment pour le suivi individuel des élèves et l'enseignement des disciplines artistiques – très peu de signes fiables d'une volonté politique de revalorisation du métier se manifestent clairement.

En revanche, malgré quelques signes positifs, et notamment l'abrogation des décrets portant réforme de l'évaluation des enseignants, la logique du renforcement de l'autonomie des établissements – sous tutelle budgétaire étroite – et de la performance sans moyens de l'obtenir semblent prévaloir dans les choix de l'État. Semblent aussi sanctuarisés les dispositifs du socle commun et de l'évaluation par compétence. Enfin, le traitement de l'échec scolaire passerait d'abord par une mise en place de l'« école du socle », dont l'expérimentation élargie annonce, si nous ne faisons rien pour la contrer, la généralisation.

Ces logiques sont particulièrement actives dans notre académie où le dialogue social, s'il est moins crispé, n'en reste pas moins stérile. La normalisation des pédagogies, avec notamment le renforcement de l'outil numérique, la contrainte budgétaire qui s'exerce à tous les niveaux, du calcul des services des collèges – où nous constatons des abus manifestes d'interprétation

des décrets de 50 - à l'étranglement des budgets des établissements. L'expérimentation de l'école du socle s'y met activement en place, sans la moindre information ni consultation des collègues concernés, malgré les réticences des personnels.

Rappelons enfin que le sort de nombreux contractuels reste en suspens, dans l'opacité la plus totale, et que la gestion des AED donne lieu à des abus que l'administration ne corrige pas. Le SNES demande la mise en place pour les contractuels à l'échelle académique d'une commission d'affectation et d'un barème permettant d'effectuer un mouvement transparent et équitable. Au plan national, le SNES exige l'élargissement de l'intégration par des voies diverses des contractuels dans le service public d'éducation et une accession au statut de fonctionnaire. S'agissant des AED qui subissent dans de nombreux établissements l'arbitraire et parfois, comme à Pulversheim, sont victimes de discrimination insupportable, le SNES demande la mise en place d'une gestion rectorale des AED et la mise en place de contrats de trois ans ainsi que la réparation de l'injustice subie par nos trois collègues de Pulversheim.

Le SNES réaffirme son opposition à l'acte III de la décentralisation qui prévoit le transfert des missions des CIO et des CO-PSY vers les régions ainsi que l'implantation de la carte des formations professionnelles avec le risque, à terme, d'un transfert des personnels des lycées professionnels. Le SNES réitère l'exigence du maintien des CIO et des CO-PSY dans un grand service public national de l'orientation.

Le SNES confirme le refus de tout transfert de compétences et de personnels vers les régions. Le SNES refuse par conséquent le projet de création par fusion des départements et de la région d'un conseil d'Alsace. En effet, ce projet qui sera soumis à référendum le 7 avril 2013 comporte de grands dangers pour les services publics dans leur ensemble et pour les droits des salariés du public comme du privé. Avec la FSU, le SNES est favorable à une campagne inter-syndicale aux échelles régionales et départementales en vue de mettre à disposition des salariés tous les arguments utiles à leur intérêt et par conséquent à se prononcer contre.

C'est pourquoi la CA appelle à des initiatives syndicales fortes (HIS, réunions dans les établissements, réunions départementales, motions en CA, signature des pétitions déjà existantes) pour populariser la problématique critique de la loi de programmation et engager une nouvelle dynamique de la réforme du système éducatif.

La CA appelle donc les personnels du second degré à participer massivement :

- aux actions qui auront lieu dans le domaine de l'éducation, notamment pour exiger la remise à plat de la réforme Chatel des lycées, du dispositif ECLAIR, et la fin du LPC en collège.
- à la journée de grève et d'action du 31 janvier dans la fonction publique pour :
 - o Lutter contre les suppressions d'emplois dans la fonction publique
 - o Exiger une augmentation des salaires
 - o Exiger la suppression du jour de carence
 - o Dénoncer la dégradation des conditions de travail
- aux actions contre l'intolérance et pour la laïcité (mariage pour tous), et en soutien aux sans-papiers, notamment les grévistes de la faim de Lille.

Vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 1

Refus de vote : 0